

Beauvais, le 18 DEC 2012

Direction départementale
des territoires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de Natura 2000, un comité de pilotage concernant les sites « Massif forestier de Compiègne, Laigue » et « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourcamp » s'est réuni le 13 novembre dernier à la sous-préfecture de Compiègne, dont le point principal de l'ordre du jour était la validation du document d'objectifs (DOCOB), document commun aux deux sites.

Après les différentes présentations effectuées par les services de l'Etat et l'Office National des Forêts (ONF), opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs, les membres du comité de pilotage ont souhaité reporter la validation du DOCOB lors d'un prochain comité de pilotage prévu le 05 février 2013, pour lequel une invitation vous sera adressée.

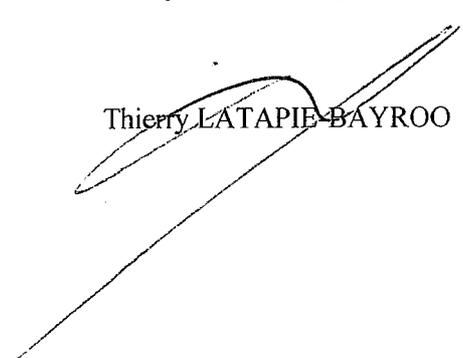
Par ailleurs, la modification du périmètre des sites Natura 2000 a été abordée. Certains élus ont sollicité, avant de débattre sur les propositions soumises par les services de l'état et l'ONF, qu'une cartographie représentant le nouveau tracé du périmètre dans le cadre d'un affinage à la parcelle ou dans le cadre de l'intégration / retrait d'une zone leur soit à nouveau adressée.

Vous trouverez en pièces jointes, le compte-rendu du COPIL du 13 novembre ainsi que les cartographies en format A3 pour les communes concernées par une modification du périmètre.

Je vous invite donc à consulter tous ces documents à l'adresse internet de la DREAL indiquée ci-dessous et, le cas échéant, faire parvenir vos observations à la direction départementale des territoires de l'Oise.

http://www.natura2000-picardie.fr/Compiègne_perimetre.html

Par délégation,
Le directeur départemental adjoint des Territoires,



Thierry LATAPIE-BAYROO

**Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000
du 13 novembre 2012 pour les sites
SIC « Massif forestier de Compiègne, Laigue »
ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp »**

Liste des participants :

Sous Préfecture de Compiègne	M. VERNET
Agglomération de la Région de Compiègne	Mme KUZNIAK
Association Picardie Nature	M. MAQUINGHEN
Centre régional de la propriété forestière Nord Pas de Calais Picardie	M. PILLON
Commune de CARLEPONT	M.TOP Mme TASSY Mme ACHIN
Commune de CHOISY AU BAC	M. GESNIER
Commune de LA CROIX SAINT OUEN	M. DESESSART
Commune de CUISE LA MOTTE	M. REUSSE
Commune de PIERREFONDS	Mme BOURBIER
Commune de PONTOISE LES NOYON	M. ZIEBA
Commune de RETHONDES	M. DESMARET
Commune de RIVECOURT	M. BEAUMONT
Commune de SAINT CREPIN AUX BOIS	M. DE CARPENTIER
Commune de SAINT JEAN AUX BOIS	M. LEBOEUF
Commune de TRACY LE MONT	M. BOQUET
Commune de TROSLY BREUIL	M. POLLET
Commune de VERBERIE	M. RENAUX
Commune du VIEUX MOULIN	M. LESNE
Comité départemental olympique et sportif de l'Oise	M. ACCORSI
Conseil régional de Picardie	M. RIGAUX
Direction départementale des Territoires de l'Oise	M. LATAPIE BAYROO Mme BADSI Mme BABILLOTE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie	M. WILLEMIN M. JAMONEAU
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques	M. JOLLY
Office National des Forêts picardes antenne de Compiègne	M. LEBLANC M. JAMINON
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	M. BOCQUILLON
Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie	M. DAS GRACAS

❖ Introduction par M. le Sous Préfet

Après avoir souhaité un bon accueil au sein de la sous préfecture aux membres du Comité de pilotage (COPIL), M. Vernet Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne, rappelle l'ordre du jour et souligne le délai important depuis le dernier COPIL du 27/10/2009 :

1. présentation des deux sites Natura 2000 ;
2. présentation des différentes parties constituant un Document d'Objectifs ;
3. validation du Document d'Objectifs : rappel du contexte puis présentation du diagnostic socio-économique, des objectifs de conservation, des cahiers des charges et de la charte Natura 2000 ;
4. questions diverses.

1. Présentation des deux sites Natura 2000

Mme Badsı (DDT) fait un rappel sur le contexte environnemental des deux sites Natura 2000 :

- site FR 2212001 « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp »
- site FR2200382 « Massif forestier de Compiègne , Laigue ».

Un rappel des menaces pesant sur ces sites ainsi que des objectifs de gestion est également exposé.

M Jaminon (ONF) apporte quelques éléments complémentaires d'information sur les espèces et les habitats présents sur ces sites.

Ainsi par exemple sur le site « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » la Pie Grièche Ecorcheur, le Pic mar et le Pic noir constituent un enjeu fort de préservation sur ce territoire. D'autre part, sur le site « Massif forestier de Compiègne , Laigue » on retrouve différents habitats remarquables tels des Hêtraies acidophiles à Houx, des Hêtraies-Chênaies à Jacinthe des bois, ainsi que des pelouses calcaires. Différentes espèces animales inféodées à ces types d'habitats sont inventoriées comme par exemple le Grand Murin et l'Ecaille Chinée.

2. Présentation des différentes parties constituant un Document d'Objectifs (DOCOB)

Mme Badsı présente les différents volets qui constituent le DOCOB :

- les généralités
- le rapport de présentation comprenant les diagnostics écologique et socio-économique
- les objectifs du développement durable
- les mesures de gestion : Contrats, Chartes, Mesures Agro-Environnementales territorialisées et Cahiers des charges
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB.

3. Validation du Document d'Objectifs (DOCOB)

a. Historique du DOCOB

M Jamoneau (DREAL) procède à un rappel de l'évolution du DOCOB de 2009 à 2012.

a.1. Le diagnostic écologique :

Le diagnostic écologique a été validé lors du COPIL du 03 juillet 2009.

a.2. Diagnostic socio-économique

Lors du COPIL du 27/10/2009, la validation du diagnostic socio-économique avait été repoussée au prochain COPIL en attente d'une reformulation demandée par M. Caron (Oise Nature) concernant le schéma de développement touristique qui doit être compatible avec les enjeux Natura 2000. Aujourd'hui la reformulation demandée a été effectuée et approuvée par l'association.

**Les membres du COPIL émettent le souhait d'avoir plus de temps en vue d'analyser convenablement ce diagnostic socio-économique.
M Vernet précise qu'il serait opportun que le COPIL prenne connaissance du diagnostic socio-économique jusqu'au prochain COPIL qui aura lieu début février 2013.**

a.3. Les objectifs de conservation et le thème « Vieux Bois et Beaux Monts »

L'ensemble des objectifs de conservation a été validé lors du COPIL du 27 octobre 2009, à l'exception du thème sur les vieux bois et Beaux Monts. Il avait alors été proposé de soumettre ce thème pour avis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Le CSRPN a émis un premier avis défavorable en date du 7 décembre 2009 quant aux mesures de conservation sur ce thème et sur le secteur de 350 ha incluant les Beaux Monts et le Mont du Tremble. Le CSRPN ne remet toutefois pas en cause et approuve la création d'un réseau de vieux bois grâce à la mise en place d'îlots de sénescence et de vieillissement.

En appui à l'avis défavorable, le CSRPN demande la constitution d'une Réserve Biologique Dirigée sur ces 350 ha.

Suite à cet avis, de nombreuses réunions ont été organisées dans le but d'arriver à un accord sur le sujet avec les associations de protection de la nature, les scientifiques et l'ONF. La nouvelle proposition est soumise à nouveau pour avis au CSRPN le 20 mars 2012.

Le CSRPN reconnaît les réels efforts faits et les progrès accomplis par les personnels concernés de la Direction Régionale de l'Office National des Forêts depuis la précédente version du DOCOB de décembre 2009, en particulier dans les secteurs des Beaux Monts-Mont de Tremble, mais il considère qu'à l'échelle du massif, ce dispositif ne permettra pas la conservation ou le maintien à long terme des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages, notamment ceux inféodés au vieux bois.

Les objectifs en matière de trame de vieux bois proposés actuellement semble largement insuffisants aux CSRPN étant donnée le rajeunissement proposé à l'échelle du massif pour garantir le maintien de la biodiversité forestière.

Le CSRPN refuse de se prononcer sur les objectifs proposés dans le DOCOB.

a.4. Modifications du périmètre

Mme Badsy précise que les modifications du périmètre ont fait l'objet de concertations en 2009/2010 avec les élus des communes concernées et qu'une cartographie leur a été adressée à la suite, ce que confirme M Jaminon.

Le COPIL s'étonne que les modifications du périmètre proposées ne soient pas déjà intégrées dans le DOCOB.

Elle rappelle la procédure de modification d'un périmètre d'un site Natura 2000, qui peut aller jusqu'à 2 ans :

- validation par le COPIL
- délibération du conseil municipal de chaque commune
- transmission via la DREAL via le ministère de l'écologie à la Commission Européenne.

La validation du DOCOB se fera sur le périmètre Natura 2000 actuel.

Un paragraphe sera ajouté dans le DOCOB pour présenter les propositions de modification et les cartes mentionnant le périmètre initial et la proposition d'ajustement validées par le COPIL.

M. Vernet précise qu'une version papier et qu'une version informatique seront envoyées aux membres du COPIL le plus rapidement possible. Il souligne également le besoin d'une carte IGN et d'une carte cadastrale. Ces cartes seront également accessibles sur le site de la DREAL

a.5. Objectifs de développement durable

M Jaminon présente les différents objectifs de développement durable ainsi que les outils pour les atteindre :

Plusieurs objectifs de développement durable ont été proposés :

THEME 1 : Vieux bois

THEME 2 : Conservation des espèces d'oiseaux liées aux milieux agricoles et forestiers

THEME 3 : Conservation des habitats intra-forestiers (pelouses et lisières)

THEME 4 : Conservation des habitats forestiers et Milieux humides (mares, boisements rivulaires)

THEME 5 : Conservation des Chiroptères

THEME 6 : Objectifs GLOBAUX sur l'ensemble des sites Natura 2000.

Les thèmes 2 à 6 ont été validés lors du dernier comité de pilotage sous réserve de compléments qui ont été apportés.

Le thème vieux bois a été repris suite aux avis du CSRPN et suite à l'organisation de plusieurs réunions de travail avec des experts scientifiques et les services de l'Etat.

Cet objectif de développement durable représente un enjeu majeur pour la ZPS et le SIC. Il permet de viser le maintien en bon état de conservation des habitats forestiers, il présente un intérêt pour les populations de Pic mar et de Pic noir et pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire : chauves souris, Dicrane vert, insectes saproxylophages.

Deux objectifs sont retenus pour répondre aux enjeux du SIC et de la ZPS :

1. Mettre en place à l'échelle du massif du Compiègne Laigue Ourscamp un réseau de vieux bois et de bois morts fonctionnel et adapté au contexte ;
2. Préserver le « réservoir » patrimonial des Beaux Monts/Mont du Tremble inféodé aux très vieux peuplements et assurer une continuité spatiale et d'habitats vers des sites relais en visant une représentativité équilibrée des différentes phases du cycle sylvicole complet pour garantir le maintien de la biodiversité et des populations saproxyliques les plus exigeantes et menacées.

Le détail des actions à engager et l'évolution des propositions entre 2009 et 2012 sont présentés en séances.

M Bocquillon (ROSO) reconnaît que des efforts ont été faits et que les propositions formulées sur le secteur des Beaux Monts ont évoluées de manière positive. Il s'inquiète tout de même d'un risque de non atteinte des objectifs sur le long terme.

M Jaminon précise que les propositions ont été définies dans le but de ne pas altérer les potentialités d'expression des habitats d'espèces ciblées à moyen long terme. Pour les 20 prochaines années, ce potentiel devrait s'améliorer, ce que reconnaît M Bocquillon. La démarche proposée a donc pour principe d'engager plusieurs modalités de gestion : une très conservatrice par la mise en place d'une réserve biologique, l'autre préconisant un modèle innovant de gestion ayant pour double objectif de contribuer au maintien et au développement des habitats des espèces cibles et de poursuivre une gestion sylvicole permettant de produire des produits de qualité.

M Vernet rappelle que les mesures de maintien de vieux bois et d'îlots de sénescence induisent un risque potentiel en terme de sécurité du public. Etant donné la fréquentation du site des Beaux Monts, ce risque doit être évalué et appréhendé par les propriétaires et gestionnaires. Des interventions seront nécessaires (abattage, élagage, avec maintien des bois sur place) et ce principe est bien affirmé dans le DOCOB.

M Jaminon précise que des contrats Natura 2000 sont d'ailleurs possibles pour réaliser ce type d'intervention et pour sensibiliser les usagers.

M Bocquillon demande que ces interventions soient limitées au maximum et en lien avec les zones dédiées à la fréquentation par le public.

M Jaminon présente ensuite les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000.

Concernant l'engagement sur les reboisements, M Leblanc (ONF) précise que la liste des essences possibles en plantation au sein de la ZPS mériterait d'être complétée. Il est par exemple possible d'introduire à hauteur de 20 % des acacias (espèce ne faisant pas partie du cortège typique des habitats et considérée comme invasive hors contexte forestier), alors que des espèces comme les Pins par exemple ne sont pas mentionnées. Il est convenu que ce point sera à traiter dans le cadre de l'animation pour faire évoluer ou non cet engagement.

b. Validation du Document d'objectifs (DOCOB)

A la demande de la majorité des membres du COPIL, la validation du DOCOB est reportée au prochain COPIL qui aura lieu au cours de la première semaine de février 2013.

4. Questions diverses

Mme BOURBIER, maire de Pierrefond, a demandé si lors de l'élaboration de son PLU elle devrait considérer l'ancien ou le nouveau périmètre Natura 2000.

La DREAL insiste sur le fait que le PLU devra anticiper le nouveau périmètre proposé pour Natura 2000.

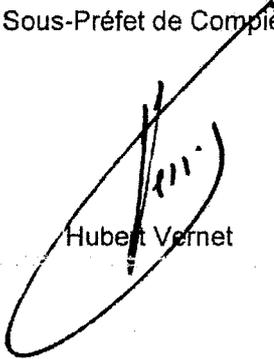
Le Comité Olympique et sportif demande la possibilité d'assurer leurs activités de spéléologie au sein de la grottes des Ramoneurs hors période hivernale. L'ONF précise qu'il ajoutera cette précision dans le diagnostic socio-économique. Une convention est à établir pour autoriser l'association à réaliser cette pratique en précisant les périodes non dérangeantes.

M. Das Gracias (CENP) demande s'il ne serait pas judicieux de se renseigner sur les programmes de subvention européenne comme le programme LIFE environnement ou le programme LIFE biodiversité.

M. Macquighen (Picardie Nature) déplore que l'aménagement forestier de Compiègne ne soit pas présenté et rappelle les inquiétudes de Picardie Nature quant à l'atteinte des objectifs de conservation. Il lui semble difficile d'évaluer si les mesures proposées seront suffisantes et souhaiterait par précaution que l'objectif de la trame de vieux bois sur la forêt de Compiègne soit d'au moins 20 % de la surface.

L'assistance n'ayant plus de question, M. Vernet clôt le comité de pilotage et remercie les participants.

Le Sous-Préfet de Compiègne,



Hubert Vernet